

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 11 JUILLET 2022

DATE DE CONVOCATION 4 juillet 2022 L'an deux mille vingt-deux, le onze juillet à vingt heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Communautaire, 4 rue Elie Maurette, en séance publique, sous la présidence de Madame DUMOULIN Stéphanie, Maire.

DATE DE MISE EN LIGNE 18 JUL. 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE :	27
PRÉSENTS :	24
VOTANTS :	27

Étaient présents : Mme DUMOULIN Stéphanie, M. CARDON Hervé, Mme MARTELIN Cécile, M. JOYET Florent, Mme THEVENET Marion, M. LACOMBE Jean-Pierre, Mme NICOLLE Isabelle, M. ANDREVON François, M. FARIZY Jean, Mme BRUNEL Julie, M. BELUZE Marcel, M. JOLIVET Rolland, Mme TROUILLET Marie-Claire, M. LABROSSE Charles, Mme MICHEL Cécile, M. BALLIGAND Cédric, Mme BURNICHON Nicole, M. VERCHERE Jean-René, Mme DOUBLET Edith, M. LABROSSE Roland, Mme GARDON MORIN Séverine, M. TUAL Gilles, M. DADOLLE Guy, M. VENTURUZZO Christian.

Représentés ayant donné pouvoir :

Mme DEBAUMARCHEY Martine (pouvoir donné à M. BALLIGAND Cédric),
Madame DERIVE Maryse (pouvoir donné à Mme DOUBLET Edith), Mme
MAINGUE Sandrine (pouvoir donné à Mme GARDON MORIN Séverine).

Formant la majorité des membres en exercice :

Monsieur BELUZE Marcel est désigné Secrétaire de séance.

Objet : Demande de prise en charge PSC1

La prise en charge en 2021 était de 35 € par élève de Chauffailles.

Une formation PSC1 (Prévention et Secours Civiques niveau1) se déroule le mardi 05/07/2022, encadrée par la Croix Rouge La Clayette pour les élèves de 3ème du Collège Pierre Faure. Le coût est de 38 € par élève. 7 élèves résidant à Chauffailles sont concernés.

Madame le Maire propose de prendre en charge le coût de 38 € par élève de Chauffailles.

Vote : unanimité

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu en Sous-préfecture le 18 JUL. 2022
LE MAIRE.

ONT SIGNE LES MEMBRES PRÉSENTS,

Pour copie conforme,

LE MAIRE, Stéphanie DUMOULIN,

LE SECRETAIRE, Marcel BELUZE

